

# Pavillon Galant

## Charte des bons usages

Le Pavillon Galant est une propriété de famille, louée pour des rassemblements familiaux ou amicaux.

### **Nombre de convives :**

Vous nous avez indiqué un certain nombre de personnes présentes (adultes, enfants et bébés). Nous avons accepté votre demande par rapport à ces informations. **Il est impératif de respecter ce nombre.** Si ce nombre venait à changer, merci de nous en informer.

Compte tenu des récentes directives gouvernementales, nous avons l'interdiction d'accueillir plus de 20 personnes (bébés compris).

Nous ne pouvons pas faire d'exception.

### **Heure d'arrivée weekend/semaine :**

Entre 18 et 20H maximum le vendredi, à convenir par téléphone 48h à l'avance. Si vous avez un problème, merci de nous le signaler. L'heure de départ le dimanche : 17h, sauf exception. Pour une location d'une semaine, arrivée à 16h et départ à 10h.

### **Musique en extérieur :**

musique d'ambiance avant 22 heures. En intérieur après 22 heures, portes fermées, niveau de basses faible.

### **Ménage final :**

Le ménage est effectué par vos soins. Si vous prenez l'option ménage, merci de ranger-remettre à leur place les meubles intérieurs et extérieurs. Cuisine : vaisselle propre rangée, frigos, fours, micro-ondes corrects. Les poubelles doivent être évacuées dans les conteneurs prévus à la grille.

### **Draps / literie :**

Merci de prévoir vos draps et taies si vous ne prenez pas l'option linge de lit.



En cas de salissures dues au couchage à même les alaises ou couvertures, un forfait drap sera compté et/ou blanchisserie.

**Si vous les avez déplacés, merci de remettre les lits à leur place, avant votre départ.**

**Animaux de compagnie :**

ne sont pas autorisés.

**Caution :**

Remise à l'arrivée. Rendue dans la semaine après le passage de l'équipe d'entretien de la maison, par la poste ou photo du chèque déchiré par sms. Si problème, le signaler durant le séjour.

**Décharge de responsabilité**

Il appartient à nos locataires de prendre toutes les précautions nécessaires lors de leur séjour au Pavillon Galant, en raison de l'existence d'une piscine sécurisée et de pièces d'eau (au fond du domaine).

Les locataires reconnaissent dégager entièrement la responsabilité du propriétaire en cas d'accident survenant à eux-mêmes, leur famille ou leurs invités. Ils doivent assurer la surveillance des plus jeunes.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée par le ou les réservataires.

**Nom du titulaire du contrat :** .....

**Séjour au Pavillon Galant du :** ..... **au** .....

**Fait le** ...../...../ 20....

**(Lu et approuvé)** .....

**Signature :**